



**TRIEUX**

**INFO**



**DON DE SANG**

**MERCREDI 12 AVRIL  
DE 15H00 A 19H00**

**MAISON POUR TOUS GEORGES BRASSENS  
77 AVENUE DE LA LIBERATION  
TRIEUX**

en partenariat avec l'amicale pour le don de sang bénévole locale



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,  
DONNEZ VOTRE SANG !

**POUR PRENDRE RDV**  
[dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)  
ou l'appli Don de sang



Le 7 mai 2023



# Marche du Souffle

2 parcours (5km et 10km)

Ouverture des portes 9h30

Dernier départ à 12h

## Tarifs :

- Marche seule : 6€
- Marche et Menu :  
(1 grillade + 1 soft / bière)

Adulte 9€

Enfant 7€

Famille 28€  
(2 adultes, 2 enfants)

## Contacts :

06-70-26-43-77 Tony

06-63-86-20-74 Amandine



 **Stade  
de Trieux**

# TRIEUX PRATIQUE

## HORAIRES DE LA MAIRIE

### Pendant la durée des travaux

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et

Ou sur rendez-vous les après-midis

☎ 03 82 46 56 00 ✉ [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

Site internet : [trieux.net](http://trieux.net)

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture

07 57 00 15 10

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville. **ECOWATT** disponible sur Cityall.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE** : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30.

### PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou 03.74.85.57.00 de 8h15 à 9h15.

**CCAS** : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Avril, Mai et Juin 2007** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**VACANCES SCOLAIRES** : du samedi 15 avril au lundi 1<sup>er</sup> mai.

## **RENTRÉE 2023 : Inscription à l'école JULES VALLÈS**

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) nés en 2020 à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2023 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé. Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie.**

Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

## **SEMAINE OLYMPIQUE À L'ÉCOLE JULES VALLÈS**

La semaine olympique est de retour à l'école Jules Vallès de Trieux. Les jeux de dérouleront du lundi 3 Avril au vendredi 7 Avril 2023 sur le stade municipal de Trieux.

La cérémonie de clôture aura lieu le vendredi 7 Avril de 15h à 16h15. Vous êtes tous les bienvenus pour encourager nos petits athlètes.

## **CONCILIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE**

Depuis janvier 2020, les litiges inférieurs à 5 000 € doivent faire l'objet d'une conciliation préalable avant d'être présentés au tribunal judiciaire de BRIEY. Ils concernent : les litiges et troubles du voisinage, les relations entre bailleur et locataire, les litiges de la consommation, les problèmes de copropriété, les litiges entre personnes, les litiges entre commerçants, les litiges en droit rural, les litiges en matière prud'homale. Vous pouvez contacter : Mme OBRIOT, permanences à la Mairie de BRIEY uniquement sur rendez-vous tous les lundis après-midi de 13h30 à 16h30 au 06 64 27 72 50.

# **L'INTERCOMMUNALITÉ**

**Site internet de la communauté de communes**

**[www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr)**

## **ENQUÊTE HABITAT**

La communauté de Communes Cœur du Pays Haut mène actuellement une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Afin de recueillir les avis des habitants du territoire, le bureau d'études Villes Vivantes qui nous accompagne propose de

renseigner une enquête en ligne accessible sur la page Facebook de votre "Communauté de communes Cœur de Pays Haut".

## **TAXE FONCIÈRE 2023**

L'état a ordonné par décret l'augmentation des bases de la taxe foncière de 7,1 % en 2023. Pour exemple, un propriétaire qui s'acquitte d'environ 850€ par an de taxe foncière paiera 60€ de plus par bien.

## **DES SYNDICATS, POURQUOI ?**

D'aucuns se questionnent sur l'utilité des syndicats auxquels la commune de Trieux adhère tels le Sirtom de Briey Jarny, l'Orne THD ou la SEAFF, quand d'autres en connaissent peu sur leur existence.

Souvent récriés, ces services ont pourtant une utilité bien plus cachée qu'on ne le croit. Ils permettent en tout premier d'alléger considérablement la charge financière sur le contribuable.

Surprenant n'est-ce pas ? Pourtant c'est bien le cas, à titre d'exemple, qu'en coûterait-il de payer les services de sociétés privées plutôt que ceux de la SEAFF ? Car oui, la mutualisation des services des syndicats entre plusieurs communes a toujours fait baisser le prix final appliqué sur le consommateur. Au regard de l'inflation actuelle de l'énergie, les syndicats sont un vrai plus. L'enjeu est donc bien de limiter les coûts pour permettre le bien public.

Autre exemple : le SIRTOM revend la ferraille que les usagers lui déposent. Cela permet une fois de plus d'investir dans le traitement des déchets des administrés et de faire baisser le coût global et in fine sur le consommateur. L'enjeu est de récupérer tout ce qui se recycle.

Alors oui, c'est vrai, c'est cher, mais cela le serait bien plus si les communes étaient contractualisées à des entreprises privées, et il n'y aurait pas de maîtrise des coûts.

De vives remerciements aux syndicats, dirigeants, élus et personnels pour leur investissement à la vie collective, continuons à déposer notre ferraille à notre déchetterie en prenant soin de protéger notre environnement au passage.

## **SIRTOM**

 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr)  [communication@sirtom.fr](mailto:communication@sirtom.fr)

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchetterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchetterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchetterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchetterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

## **LE TRI SÉLECTIF**

**Le SIRTOM simplifie et élargit ses consignes de tri. Vous pourrez déposer tous vos emballages en vrac, bien vidés dans votre sac.**

C'est simple, tous se trient : les emballages en métal (même les plus petits comme les capsules de café ou les capsules de bouteilles), tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, mais aussi pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sachets et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

**Que faire en cas de doute concernant le tri des emballages ?**

Pour le moindre doute, il existe un outil pratique : l'application mobile « Guide du tri » de CITEO.

**TRI SÉLECTIF : les mardis 4 et 18 avril.**

**Rappel :** les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

## **COLLECTE DES VÉGÉTAUX : les vendredis 7 et 21 avril.**

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.  
Un calendrier des dates de passage va vous parvenir dans votre boîte aux lettres prochainement.

# **ÉCHOS DE LA CITÉ**

## **ARRÊTÉ DU MAIRE RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ZONES BLEUES**

Des zones bleues ont été créées dans différents secteurs de la commune. Elles sont opérationnelles depuis du 10 octobre. La Gendarmerie verbalisera toute utilisation non autorisée des parkings réservés aux handicapés.

## **SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DE TRIEUX TESTS DE SÉCURITÉ DE CIRCULATION**

La sécurisation de la traversée de Trieux est une préoccupation quotidienne des habitants et des élus. La Mairie informe donc ses usagers que des tests sécuritaires de mise en place de chicanes seront mis à l'œuvre courant mars et avril sur des zones ciblées : rue du gros chêne, rue Rigoli (deux points), rue Raymond Clause, et rue Marc Raty (deux points). Ces essais de chicane seront pratiqués afin de déterminer la pertinence de leur emplacement en temps réel et évaluer l'impact sur la circulation. Merci de votre compréhension à tous durant cette période.

## **ÉLECTIONS DU CMJ**

Début mai vont se dérouler les élections des membres du Conseil Municipal des Jeunes. Les élections des nouveaux membres du CMJ auront lieu le **9 mai à l'école Jules Vallès à 14h.**

Ces élections vont permettre d'élire 12 enfants nés entre 2012 et 2014 qui représenteront la jeunesse de la commune pendant 2 ans. Les enfants scolarisés à l'école de TRIEUX peuvent se présenter aux élections en remplissant un formulaire qui est à la disposition de son enseignant. Les enfants non scolarisés à TRIEUX nés entre 2012 et 2014 peuvent également se présenter ou voter. Pour cela il leur faudra se manifester en mairie. Un vote par procuration peut être organisé.

**Dépôt des candidatures au plus tard le 5 mai.**

## **JOURNÉE PROPRE - APPEL À PARTICIPANTS**

La journée propre de Trieux aura lieu le samedi 13 mai 2023. Réservez votre journée pour soutenir votre ville. Votre engagement personnel et vos convictions sont l'avenir de notre cité. Plus d'information prochainement. Réservez votre samedi !

### **NOUVEAUX HORAIRES DU BUREAU DE POSTE**

#### **À PARTIR DU 3 AVRIL**

Fermé le lundi

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30

Samedi : 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

## **CÉRÉMONIE DES ANCIENS COMBATTANTS DU 19 MARS 2023**

En présence de l'adjoint au Maire, Mr Claude TOMC, de l'association des anciens combattants et ses porte-drapeaux s'est tenue le dimanche 19 mars la cérémonie du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. La municipalité remercie toutes les personnes présentes.

## **URBANISME**

**Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : [urbanisme.trieux@orange.fr](mailto:urbanisme.trieux@orange.fr)**

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité [coeurdupayshaut.fr](http://coeurdupayshaut.fr). Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m<sup>2</sup>, il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m<sup>2</sup> vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un

prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

**À savoir :** Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 15 MARS 2023**

La réunion a débuté le 15 mars 2023 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

#### **Membres présents :**

M. BARBERIO Antoine, M. BOSSI Yoann, Mme DELLES Nathalie  
Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme  
FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal  
M.KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, M. MENGHI  
Marizio, M. MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, Mme SABBA  
Beriza, M. TELLIER Olivier, Mme THIRION WATRIN Frédérique

#### **Membres absents représentés :**

Madame CIPRIANI Christiane Pouvoir donné à Mme LANDOWSKY  
Sylvie

Madame MANGEOT Nathalie Pouvoir donné à Mme MILIZIANO  
Jennifer

Monsieur MARZEK Jean-Pierre Pouvoir donné à M KOCIAK Jean-  
Claude

Monsieur THOMAS Julien Pouvoir donné à M BOSSI Yoann

Monsieur TOMC Claude Pouvoir donné à M TELLIER Olivier

#### **Membres absents excusés :**

Monsieur CERONE Antony, Madame VAN MEEL Lucie

Secrétaire de séance : Monsieur BOSSI Yoann

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la  
séance est ouverte.

Monsieur Le Maire retire de l'ordre du jour le point N°4 Règlement  
intérieur de la commune de Trieux, celui-ci n'étant pas finalisé.

## Ordre du jour :

058\_2023 - Convention de partenariat CDG54

059\_2022 - Assurance Statutaire – Contrat groupe 2023-2026

060\_2023 - Vente parcelle 183 ancienne station de pompage  
- Règlement intérieur de la commune de Trieux

061\_2023 - Règlement interne au conseil municipal

062\_2023 - Instauration du permis de démolir

063\_2023 - Rétrocession voirie "Terrasse des Chevillons"

064\_2023- Recours au service médecine préventive avec le CDG54

065\_2023 - Situation sur la MAM

066\_2023- Demande de subventions Fonds verts pour la rénovation énergétique école coté filles

067\_2023- Demande de subventions Fonds verts pour l'isolation mairie

068\_2023- Demande de subventions Fonds verts pour la rénovation énergétique pour le centre Louise Michel

069\_2023-Demande de subventions DSIL pour la rénovation énergétique école coté filles

070\_2023 -Demande de subventions DSIL pour l'isolation mairie

071\_2023-Demande de subventions DSIL pour la rénovation énergétique pour le centre Louise Michel

072\_2023-Demande de subventions DETR pour la Zone Intergénérationnelle

073\_2023-Demande de subventions DSIL pour la rénovation énergétique école coté garçons

074\_2023- Demande de subventions fonds verts pour la rénovation énergétique école coté garçons

075\_2023-Vote des taux des impôts directs locaux

- Questions diverses

### **058\_2023 - Convention de partenariat CDG54**

Les centres de gestion sont des établissements publics locaux à caractère administratif qui regroupent les collectivités et établissements qui leur sont affiliés à titre obligatoire ou volontaire. Sont obligatoirement affiliés, en vertu des articles L.452-1, L.452-13, L.452-14 et L.452-18 du code général de la fonction publique (CGFP), les communes et leurs établissements publics qui emploient un nombre de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet inférieur à 350 agents ou qui n'emploient que des fonctionnaires à temps non complet. Les centres de gestion assurent dans leur ressort pour l'ensemble des

fonctionnaires des communes et établissements publics affiliés, les missions obligatoires définies aux articles L.452-35 à 38 du CGFP. Les dépenses supportées par les Centres de Gestion pour l'exercice des missions obligatoires sont financées par une cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements affiliés assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de ces collectivités. Le taux de cette cotisation est fixé annuellement par délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion dans la limite du taux maximum de 0,8 % selon l'article L.452-28 du CGFP. Au-delà de ces missions institutionnelles et obligatoires, dans le cadre d'une coopération plus large avec les collectivités affiliées, le centre de gestion, à leur demande, assure des missions. La présente convention a pour objet de décrire le contenu et les conditions particulières de gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires. L'ensemble de ces prestations est assuré sous l'appellation Missions facultatives du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité :

- Monsieur le maire, à signer la convention de partenariat avec le CDG 54, pour la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires.
- Monsieur le maire, à prendre et à signer tout acte relatif à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires.

## **21 voix pour**

### **059\_2022 - Assurance Statutaire – Contrat groupe 2023-2026**

#### **Monsieur le Maire rappelle :**

Que le Centre de gestion conformément à l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 98 a négocié un contrat groupe afin de couvrir les risques statutaires des employeurs publics.

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Collectivité / Établissement les résultats du marché lancé pour le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires la/le concernant.

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de gestion de

Meurthe et Moselle, dont les dispositions financières restent identiques à la précédente convention,

- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.
- Le cas échéant : autorise Monsieur le Maire à résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

## **21 voix pour**

### **060\_2023 - Vente parcelle 183 ancienne station de pompage**

Monsieur Le Maire explique que le SEAFF avait rétrocédé la parcelle 183 à la Commune. La mise à disposition de la parcelle étant lié à l'exercice de la compétence Eau, comme cette compétence n'a plus lieu sur cette parcelle, celle-ci revient dans le patrimoine de la Commune.

Après discussion, le conseil municipal, DECIDE :

- D'autoriser le transfert dans le patrimoine de la commune la parcelle 183.
- D'autoriser Monsieur Le Maire de signer tout acte ou document utile afférent à ce dossier

## **21 voix pour**

### **- Règlement intérieur de la commune de Trieux**

Retiré de l'ordre de jour

### **061\_2023 - Règlement interne au conseil municipal**

Monsieur Le Maire explique que pour donner suite à la réforme des actes administratifs des communes (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021), il y a lieu de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver les modifications au règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur TELLIER précise que les modifications concernent la notification du nom de l'intervenant dans les débats et la diffusion des procès-verbaux. Ces derniers sont mis à disposition de tous sur le site internet de la commune, ils sont également consultables en mairie.

## **21 voix pour**

### **062\_2023 - Instauration du permis de démolir**

Monsieur MENGHI explique que l'instauration d'un permis de démolir est nécessaire pour protéger et sécuriser les habitations, les monuments historiques et les habitants.

Ce n'est pas une interdiction, au même titre que le permis de construire, le permis de démolir permettra à l'avenir d'encadrer et de prévenir les démolitions d'habitations, de bâtiments, ou d'autre bien dans les normes et en toute sécurité.

Après avoir entendu les arguments des différents membres du Conseil Municipal et en avoir débattu : à l'unanimité

- DECIDE d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R.421-27 du Code de l'Urbanisme.
- INDIQUE que les travaux de démolition visés ci-dessus devront faire l'objet d'une décision favorable préalable à leur mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la commune.
- RAPPELLE que sont dispensées de permis de démolir, les démolitions visées à l'article R.421-9 de l'article du Code de l'Urbanisme.
- PRECISE que la présente délibération sera exécutoire à compter de la date d'entrée en vigueur de cette délibération.
- DECIDE de notifier la présente délibération au Conseil de l'ordre des architectes de Meurthe-et-Moselle et à la chambre Interdépartementale des Notaires de Nancy

## **21 voix pour**

### **063\_2023 - Rétrocession voirie "Terrasse des Chevillons"**

Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de convention de remise des infrastructures pour les lotissements "Les Terrasses de Chevillons" parcelles section ZA n° 439 de 22 a 28ca et n° 245.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la remise des infrastructures des futurs lotissements désignés ci-dessus
- autorise M. Le Maire à signer les conventions concernées avec Deltaménagement.

## **21 voix pour**

## **064\_2023 - Recours au service médecine préventive avec le CDG54**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit renouveler sa convention avec le CDG54 pour le recours à la médecine préventive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Médecine professionnelle et préventive » avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, figurant en annexe de la présente délibération, ainsi que les éventuels actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission, etc.).

**21 voix pour**

## **065\_2023 - Situation sur la MAM**

Monsieur Le Maire informe le conseil que la MAM de Trieux est redevable de plusieurs factures (remboursement eau, électricité, gaz) pour un montant total de : 4 856.34 €

Monsieur Le Maire souligne également, que le bâtiment était prêté à titre gratuit, l'équipe municipale continue de travailler avec la PMI afin de répondre à la demande sur la commune.

Le conseil municipal souhaite faire un geste et abaisser leur dette de 200 €.

Après discussion, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'abaisser leur dette de 200 €.

**21 voix pour**

## **066\_2023 - Demande de subventions Fonds verts pour la rénovation énergétique école coté filles**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'isolation extérieure de l'école côté filles devraient débuter en 2023.

M TELLIER explique au conseil municipal que le fond vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre

de vie. Nous devons postuler à l'ensemble des projets éligibles à l'opération. Les dossiers étaient prêts, nous avons déjà effectué des audits énergétiques sur les bâtiments publics de la commune, c'est pour cela que nous proposons ces 4 demandes. Nous ne savons pas ce que nous allons recevoir comme subvention si l'ensemble de nos projets sont éligibles à ce fond, un calendrier de rénovation sera proposé pour étendre les travaux sur plusieurs années.

Mme SABBA demande des informations sur les dépenses énergétiques des bâtiments.

M TELLIER remercie le personnel communal, l'équipe enseignante et des locataires pour leurs attitudes écoresponsables car nous avons effectué 30% d'économie sur notre facture énergétique du mois de janvier.

Les travaux s'élèvent à 201 000 € HT. La commune souhaiterait demander une subvention "fonds verts - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux" à hauteur de 35 % soit 70 350.00€. Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la demande de subvention au "fonds verts - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux" et de signer tous les documents s'y référants.

## **21 voix pour**

### **067\_2023 - Demande de subventions Fonds verts pour l'isolation mairie**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'isolation extérieure de la mairie seront faits en 2023.

Mme SABBA souhaite savoir pourquoi commencer par la mairie.

Monsieur Le Maire explique que d'après l'audit énergétique, les bureaux de la mairie et la salle du conseil sont des passoires thermiques et qu'en isolant cette partie nous pouvons économiser jusqu'à 30% d'économie de chauffage. Pour effectuer ces travaux nous allons rencontrer diverses contraintes, commencer par le bâtiment de la mairie qui est le plus petit, nous permettra d'organiser au mieux les travaux prévus sur les autres bâtiments de l'école.

M TELLIER informe le conseil que lors de l'étude pour l'isolation extérieure des bâtiments, nous avons été informés que certains linteaux de fenêtres doivent être refait de toute urgence. Ces

travaux sont une priorité pour l'équipe municipale, ils seront entrepris prochainement.

Les travaux s'élèvent à 110 397.46 € HT. La commune souhaiterait demander une subvention "fonds verts - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux" à hauteur de 35 % soit 38 742.71 €.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à la majorité à la demande de subvention au "fonds verts - Rénovation énergétique de la mairie et de signer tous les documents s'y référants.

**17 voix pour**

**4 abstentions** : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION WATRIN Frédérique

**068\_2023 - Demande de subventions Fonds verts pour la rénovation énergétique pour le centre Louise Michel**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'isolation extérieure au centre Louise Michel sont en projet.

Les travaux s'élèvent à 81 215.50€ HT. La commune souhaiterait demander une subvention "fonds verts - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux" à hauteur de 35 % soit 28 425.42€.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à la majorité à la demande de subvention au "fonds verts - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux" et de signer tous les documents s'y référants.

**17 voix pour**

**4 voix contre** : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Beriza, Mme THIRION WATRIN Frédérique

**069\_2023 - Demande de subventions DSIL pour la rénovation énergétique école coté filles**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'isolation extérieure de l'école côté filles devraient débiter en 2023.

Les travaux s'élèvent à 201 000 € HT. La commune souhaiterait demander une subvention "DSIL" à hauteur de 30 % soit 60 300.00 €.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la demande de subvention DSIL pour la rénovation énergétique de l'école côté fille et de signer tous les documents s'y référants.

**21 voix pour**

## **070\_2023 - Demande de subventions DSIL pour l'isolation mairie**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'isolation mairie commenceront en 2023.

Les travaux s'élèvent à 110 397 € HT. La commune souhaiterait demander une subvention "DSIL" à hauteur de 30 % soit 33 119.10 €.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à la majorité à la demande de subvention DSIL pour la rénovation énergétique de la mairie et de signer tous les documents s'y référants.

**17 voix pour**

**4 abstentions** : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION WATRIN Frédérique

## **071\_2023 - Demande de subventions DSIL pour la rénovation énergétique pour le centre Louise Michel**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'isolation extérieure au centre Louise Michel sont en projet.

Les travaux s'élèvent à 81 218.50 € HT. La commune souhaiterait demander une subvention "DSIL" à hauteur de 30 % soit 24 365.55 €.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à la majorité à la demande de subvention DSIL pour la rénovation énergétique du centre Louise Michel et de signer tous les documents s'y référants.

**17 voix pour**

**4 voix contre** : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION WATRIN Frédérique

## **072\_2023 - Demande de subventions DETR pour la Zone Intergénérationnelle**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention DETR pour la zone intergénérationnelle.

Mme SABBA demande quand la zone sera prête, Monsieur Le Maire explique que l'Europe accompagne la commune sur ce projet à hauteur de 70% des installations sportives, la 1ere phase débutera cette année. La demande DETR concerne l'acheminement a la zone, la sécurisation et le parking.

Les travaux s'élèvent à 200 059 € HT. La commune souhaiterait demander une subvention "DETR" à hauteur de 30 % soit 60 017.70 €.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la demande de subvention DETR pour la zone intergénérationnelle et de signer tous les documents s'y référants.

### **21 voix pour**

#### **073\_2023 - Demande de subventions DSIL pour la rénovation énergétique école coté garçons**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du projet d'isoler le bâtiment école côté garçons.

Les travaux s'élèvent à 392 000.00 € HT. La commune souhaiterait demander une subvention "DSIL" à hauteur de 30 % soit 117 600.00€.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la demande de subvention DSIL pour la rénovation énergétique de l'école côté garçons et de signer tous les documents s'y référants.

### **21 voix pour**

#### **074\_2023 - Demande de subventions fonds verts pour la rénovation énergétique école coté garçons**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du projet d'isoler le bâtiment école côté garçons.

Les travaux s'élèvent à 392 000.00 € HT. La commune souhaiterait demander une subvention "fonds verts" à hauteur de 35 % soit 137 200.00€.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la demande de subvention DSIL pour la rénovation énergétique de l'école côté garçons et de signer tous les documents s'y référants.

### **21 voix pour**

#### **075\_2023 - Vote des taux des impôts directs locaux**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus

que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.67 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.53 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.43 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**21 voix pour**

### Questions diverses

- SPL Xdemat

M. Tellier informe le conseil que la mairie utilisera un nouveau portail pour transmettre les convocations et les documents utiles concernant le conseil municipal. XConvoc sera mis en place cette année.

- Augmentation des bases impôts fonciers

La commune n'augmente pas les taux d'imposition mais précise que les habitants verront tout de même une augmentation puisque l'état a augmenté la base d'imposition de 7%.

- Courrier reçu concernant le city-stade

La commune a reçu un courrier en recommandé d'un avocat mandaté par un habitant de la commune pour les nuisances que provoque le city-stade. La commune a remis ce dossier au service juridique.

- Collège de Landres

La commune n'a pas été avisée des différents rassemblements pour la sauvegarde du LEP Jean Morette. Monsieur Le Maire a pris contact avec M CECCATO Maire de la commune de Landres pour l'avertir de cet oubli. À l'avenir la commune de Trieux sera avisée des différentes actions menées.

- M BORDI, directeur de notre école a répondu à l'action « une école, une table ». Action à l'initiative de la Fédération

Française de Tennis de Table. Grâce à cette belle initiative notre école a fait acquisition d'une belle table de ping-pong d'une valeur de 2 000 € pour seulement 120€. M BORDI espère pouvoir obtenir une deuxième table avec cette opération, car le succès est au rendez-vous.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h55.

Mr Yoann BOSSI, Secrétaire de séance

Mr Jean-Claude KOCIAK, Maire de TRIEUX

# **ACTUALITÉS SANITAIRES**

## **PERSONNES EN DIFFICULTÉ**

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

## **VEILLONS SUR NOS SÉNIORS**

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le senior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

## **TÉLÉMÉDECINE**

Un service de télé-médecine a ouvert ses portes dans l'ancien cabinet médical à Piennes rue du 8 mai. En partenariat avec le Département, la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut propose à la population, qui n'aurait pas d'autres solutions, de bénéficier de consultations à distance auprès d'un médecin généraliste. La consultation est faite en présence de professionnels de santé. Les motifs médicaux doivent être simples (renouvellement d'ordonnance, « petite » pathologie). Des créneaux sont ouverts régulièrement. Les rendez-vous peuvent être pris dès lundi matin, excepté le week-end, entre 9H-12H et 13H-16H au 03.82.21.73.11

# LE SAVIEZ-VOUS !

## LA FIBRE

La rénovation du réseau câblé géré anciennement par Polymag est bientôt terminée ! Trieux bénéficie ainsi d'un réseau de fibre optique opéré par votre opérateur public local, Orne THD.

**ORNE THD** basculera l'ensemble des abonnés actuels de manière automatique sur ce nouveau réseau.

Cette structure a l'avantage d'être locale et donc à même de répondre rapidement aux besoins en s'appuyant sur du personnel de proximité, réactif et soucieux de servir le service public.

ORNE THD vous invite sur son site Internet [www.ornethd.net](http://www.ornethd.net) dans lequel toutes les informations sur les offres sont décrites avec des offres INTERNET jusqu'à 500 Mégas.

ORNE THD invite tous les usagers actuels à transmettre par mail les informations suivantes pour s'assurer de la bonne remise en service :

- Une photo lisible de l'étiquette sous votre modem (ou noter la série de chiffres/lettres de la ligne "CM MAC" à 12 caractères)
- Vos coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone)

Pour toutes informations supplémentaires, voici les coordonnées :

**ORNE THD** 1 RUE DE LA MARNE 57120 ROMBAS

TEL : 03 10 38 39 70 Mail : [contact@ornethd.fr](mailto:contact@ornethd.fr)

La ville de TRIEUX et ses consœurs font partie alors d'un petit nombre de communes disposant d'une offre très haut débit en internet alors qu'elle ne compte que 2 500 habitants.

Le réseau câblé est aujourd'hui équivalant à ce que fût le réseau d'électricité au début du siècle précédent, tant les communications électroniques sont devenues indispensables à la VIE courante et notamment à tout ce que l'on nomme le « e-commerce ».

Votre commune s'est alors adaptée et a répondu à vos demandes pour ces services de communication électronique, dont les coûts de développement sont entièrement supportés par la SPL, sans qu'il vous soit demandé une participation financière individuelle. La volonté politique locale est donc payante et vous pourrez profiter des services qui sont la réponse à vos demandes exprimées.

## **ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANT DE PORTES ET CANIVEAUX**

Les riverains sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. S'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs. Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leur habitation.

### **BRICOLAGE – JARDINAGE**

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### **STOP - OBLIGATOIRE !!!!**

**Déclaration de vos biens immobiliers sur le site des [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)**

**Sous peine d'amende - Partagez un maximum svp**

**Sont concernés les propriétaires, usufruitiers et les SCI**

**Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023.**

À partir du 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Les explications avec *Service-Public.fr*.

#### **QUI EST CONCERNÉ ?**

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation

- Propriétaire indivis ;
- Usufruitiers ;
- Sociétés civiles immobilières (SCI).

**À savoir :** En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

**À noter :** En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :

- le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;
- le service des impôts, via la messagerie sécurisée, (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV ».

**Pour les personnes qui n'ont pas internet, vous pouvez passer prendre un document à remplir et à renvoyer au Centre des Impôts.**

## ÉTAT CIVIL

### **Naissances :**

- Lyana, Dominique et Syana, Danielle HUBERT nées le 20/02/2023 à THIONVILLE.
- Elliot LEGEARD ROUPSARD né le 22/02/2023 à BRIEY.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveau-nés.*

### **Mariages :**

- Mohammed BOUZI et Cathy COSSA le 04/03/2023.
- Nicolas ALTENHOVEN et Marine DROUX le 11/03/2023.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.*

### **Décès dans la commune :**

- Salvatore RICCI né le 24/03/1931 à BARI (Italie) décédé le 03/03/2023 à TRIEUX.

### **Décès hors commune :**

- Estelle DAMBROT née le 02/07/1925 à TRIEUX décédée le 10/02/2023 à MONTREUIL (Seine-St-Denis).
- Marc DALL'O né le 04/06/1952 à TRIEUX décédé le 03/03/2023 à FLEVILLE-LIXIERES (Meurthe-et-Moselle).
- Chantal Constance TRENTAROSSO née le 28/02/1949 à TRIEUX décédée le 07/03/2023 à CAEN (Calvados).

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision** : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

# LA VIE ASSOCIATIVE

## OPÉRATION NATIONALE

### UNE ROSE UN ESPOIR

Dans le cadre de l'opération « Une Rose Un Espoir », nous vous informons que les motards Section Vallée de l'Orne passeront dans notre Commune le **DIMANCHE 30 AVRIL**

Chaque rose, mise en vente sera remise contre un don minimum de 2 €. Les sommes récoltées participeront, comme chaque année, à la recherche contre le cancer. Merci de leur réserver votre meilleur accueil.

## RELAIS DES ASSISTANTES

### MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou [animram@coeurdupayshaut.fr](mailto:animram@coeurdupayshaut.fr)

Pour les parents employeurs et assistantes maternelles

**Mardi 11 avril à 9h15 au périscolaire**

**Thème : Bricolage de Printemps**

## ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

L'assemblée Générale des Anciens Combattants aura lieu le **Samedi 15 avril à 10h30** au centre Louise Michel salle C. BONINSEGNA.

## LE COMITÉ DES FÊTES

Concours de belote **DIMANCHE 23 AVRIL**. Inscription 10 €, comme d'habitude tous les joueurs seront récompensés. Les concours auront lieu à la MPT. Début des concours à 15h00. Les inscriptions à partir de 14h00. Pour plus de renseignements 06.75.92.42.06.

## LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE

**Maison paroissiale** : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman  
Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de

contacter le 03.82.21.29.16 ou d'écrire un courriel à [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) pour tous renseignements. Site internet [www.catholique-nancy.fr/saint-jean](http://www.catholique-nancy.fr/saint-jean)

### Offices religieux à Audun-le-Roman :

Les célébrations dominicales auront lieu à 11h00.

Messe avec bénédiction des buis Dimanche 2 avril à 11h.

Messe de la Cène Jeudi-Saint 6 avril à 18h00.

Office de la Passion du Christ Vendredi-Saint 7 avril à 18h00.

Vigile Pascale Samedi-Saint 8 avril à 21h00.

Messe de Pâques Dimanche 9 avril à 11h00.

En semaine dans l'oratoire à droite du chœur : les mardis et jeudis à 18h – les mercredis et vendredis à 8h30 et les jeudis à 17h30.

## **HARMONIE MUNICIPALE**

L'harmonie a repris ses répétitions au Centre Louise MICHEL. Les personnes intéressées peuvent se présenter les Samedis de 17 à 19h ou se renseigner auprès du Chef de musique Jean Pierre MARZEK 06 63 46 76 88 ou Jean-Claude KRIZNIK 06 28 23 59 44.

## **LA TRIOTHÈQUE**

Notre **assemblée générale** aura lieu le **mercredi 26 avril à 20h30**. Nous vous rappelons qu'elle est publique et que vous pouvez y assister : nous serons très heureux de vous accueillir.

N'oubliez pas de venir à la Triothèque pour voter pour les magnifiques dessins de Pâques et ainsi élire le plus beau lapin de Pâques de 2023 ! Il ne vous reste plus que quelques jours pour exprimer vos choix : les votes seront clôturés le **vendredi 07 avril**. Vous pouvez aussi voter par internet en vous connectant à notre page Facebook.

Les beaux jours reviennent (entre deux giboulées de mars !), la Nature se réveille de son long sommeil hivernal : pensez à venir piocher quelques graines et semences dans notre **grainothèque** !

Notre nouvelle animation des « **livres mystère** » rencontre un très beau succès : merci aux courageux et courageuses qui ont déjà joué le jeu. Cette opération se prolongera jusqu'en **mai** : il ne vous reste donc que trois mois pour vous laisser surprendre

Les **nocturnes** sont, elles, toujours d'actualité : en avril, elles auront lieu le **lundi 17 avril** (le 10 étant férié) et le **jeudi 27 avril**. Elles se déroulent comme d'habitude de **20h à 21h30**.

## **Amicale polonaise**

- **Cours de polonais donnés par Wioletta les lundis et jeudis de 18h15 à 19h45**

**Salle Raymond Give, Centre Louise Michel**

**Tarif : 24€ par mois.**

**Renseignements au 06.82.00.76.91 / 06.76.11.36.50**

## **La pêche aux 2 étangs**

**Prix des cartes pour les 2 étangs :**

- **30€ pour les adultes**
- **15€ entre 12 et 15 ans**

**Vente des cartes :**

**Bar Le Triotin (fermé le mercredi)**

**Ou en mairie (fermée le mercredi après-midi)**

## **ASTT Tucquegnieux-Trieux**

# **LOTO**

**SAMEDI 29 AVRIL**

**Salle G. BRASSENS à TRIEUX**

**Ouverture des portes 18h Début des jeux 19h30**

**Nombreux lots**

**800 € en bon d'achat**

**Console PS5 et de nombreux lots de valeur**

**Tombolas**

**Carton 1€50 – 7 cartons 10 € - 15 cartons 20 €**

**Pas de réservation, Restauration sur place**

# 13<sup>ème</sup> Chasse aux œufs à Trieux

Lundi  
10  
Avril

Place de l'Abbé Grégoire

Accueil à partir de 14 H 30 (Vente des tickets)

Echange œufs  
plastiques  
Œufs chocolat  
En plus de la récolte, remise  
Des gros lapins par tirage  
au sort  
(8 pour chaque catégorie)

A 16 H,  
Dégustation  
Gratuite  
D'omelette

## Programme :

Première chasse

15 H 00 à 15 H 20

Pour les enfants jusqu'au CP

Pause pour regarnir le site

Deuxième chasse

15 H 40 à 16 H 00

Pour les 7 - 12 Ans

Buvette et Gaufres  
sur place



Les parents peuvent  
accompagner uniquement  
les petits sans participer à  
ramassage.

Manifestation

réservée aux enfants

jusqu'à 12 Ans

Participation : 2€

Une organisation de Tri'Anim, du Comité des Fêtes,  
de l'US Trieux pétanque et l'aide de la commune

# REPAS DANSANT POLONAIS



*Smigus-Dyngus*

Animé par Jean-Pierre

**LUNDI 10 AVRIL 12H00**

**MAISON POUR TOUS**

## TRIEUX

**25 Euros par personne.**

**Boisson comprise avec modération**

Apéritif et Smalec

Harengs à la polonaise (SLEDJE),

Oeufs durs avec raifort (CHRZAN) et betteraves rouges,

Macédoine de légumes à la polonaise

Kaszanka, Salceson, saucisse polonaise, Paté, Ogorki Kiszone maison,

Patisseries polonaises, Café, Thé



**Réservation obligatoire**

**Organisé par l'Amicale polonaise**

**de l'Association Art et Culture de Trieux**

**Tous renseignements au 06.76.11.36.50** i.p.n.s